



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	15
votants	18

Le vendredi 9 février 2024 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 janvier 2024

DELIBERATION

N° 10/2024

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Isabelle SAUVE, Paul REY, Julia BONNET, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Jean-Louis TAYLOR, Marie-Noëlle GISBERT, André IPERT, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

OBJET :

Demandes subventions pour l'acquisition d'un local commercial situé boulevard ROUVIER, d'une cave située rue Pasteur et d'un terrain situé près de l'esplanade Charles de Gaulle

ABSENTS : Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Jérôme BOUERI, Colette BENOUAHAB.

ONT DONNÉ POUVOIR : Herbert WOLFERS à Sébastien OLHARAN, Karine BOERI à Thierry GUIDO, Colette BENOUAHAB à André IPERT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN

Monsieur le Maire informe que la Commune souhaite acquérir un local commercial situé boulevard Rouvier, cadastré section E n° 178, d'une superficie de 55 m², une cave située rue Pasteur, cadastrée section J n° 716, d'une superficie de 10 m² et d'un terrain situé près de l'esplanade Charles de Gaulle, cadastré section E n° 178, d'une superficie de 462 m², appartenant à la SCI Enzo.

Le montant de ces acquisitions est de 103 000 € HT et se décompose comme suit :

- | | |
|--|----------|
| ➤ Parcelle E178, lots 5 et 22 Local commercial 9 boulevard Rouvier | 80 000 € |
| ➤ Parcelle J716, Cave rue Pasteur | 8 000 € |
| ➤ Parcelle E178, lot 23, Terrain Près de l'esplanade Charles de Gaulle | 15 000 € |

Ces acquisitions permettront de mener à bien le projet de réaménagement de l'esplanade Charles de Gaulle et d'inciter à l'installation de nouvelles activités économiques dans le centre historique.

La Commune s'engage à maintenir ces acquisitions dans le patrimoine communal pendant une durée minimale de 10 ans.

Monsieur le Maire présente le plan de financement, joint à la présente délibération, et sollicite l'aide du Département, dans le cadre des aides aux acquisition foncières et immobilières, à hauteur de 80% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE les demandes de subventions pour l'acquisition d'un local commercial, d'une cave et d'un terrain.

APPROUVE le plan de financement.

INDIQUE que l'opération correspondante sera inscrite au BP 2024 en section d'investissement aux chapitre et article correspondants.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

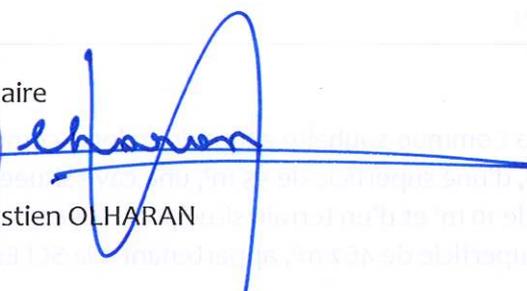
Le Secrétaire du Séance

Isabelle SAUVE

Pour copie conforme
Le Maire

Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le

Le Maire

Sébastien OLHARAN



Ville de
Breil sur Roya

PLAN DE FINANCEMENT

OBJET : ACQUISITION LOCAL COMMERCIAL BOULEVARD ROUVIER, CAVE RUE PASTEUR ET TERRAIN ESPLANADE CHARLES DE GAULLE

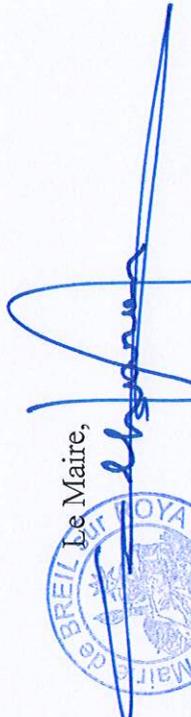
DEPENSE :

Montant 103 000 €

RECETTES :

DÉPARTEMENT 80% 82 400 €
(Dans le cadre des aides aux acquisitions foncières et immobilières)
COMMUNE 20% 20 600 €

FAIT À BREIL-SUR-ROYA, le 09/02/2024

Le Maire,


Sébastien OLHARAN